

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi, le 11 octobre 2023, les élus ont adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 23-487 : Décrétant des travaux d'entretien dans une partie de la branche n° 5 du ruisseau du village (Nazaire-Tremblay) à Normandin

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur le site Internet de la MRC au : <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/avis-public/>.

Le règlement ci-haut entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint